

AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour passage poids lourds et stationnement 18 T

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de :

- GEOSEC France
- 4 Rue Enrico Fermi
- 7400 Saint Thibault des Vignes
- Représentée par M. BOUCHERIT 07 50 63 20 67
- Technicien5@batimas.fr

En date du **26 septembre 2022**, tendant à autoriser le passage exceptionnel et le stationnement d'un poids lourds type 18 T pour des travaux de stabilisation sur la propriété de M. GOMEZ située 36, Lotissement Les Tilleuls 13320 Bouc-Bel-Air,

DETAIL DES TRAVAUX

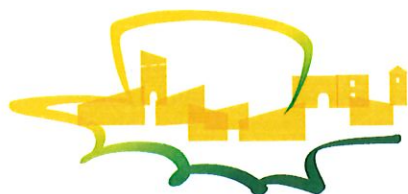
- PASSAGE ET STATIONNEMENT POIDS LOURDS TYPE 18T entre 8h00 à 17h00.

LIEUX

- 36 LOTISSEMENT LES TILLEULS, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : entre le lundi 10 octobre et le vendredi 14 octobre 2022

Durée probable : entre 2 et 5 jours



BOUC BEL AIR

VILLE  NATURE

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 26 septembre 2022



Richard MALLIÉ,

Maire

